

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
24 È 25 D'UTTROVI DI U 2019
24 ET 25 OCTOBRE 2019

2019/02/087

REPONSE DE MME VANINA BORROMEI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME CHANTAL PEDINIELLI
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : Transports scolaires

Chère Collègue,

Contrairement à la dialectique pour le moins erronée de la question orale, la Collectivité n'a pas pris le parti de réformer unilatéralement et intégralement le système d'appel d'offres des transports scolaires du Pumontè à l'occasion de leur renouvellement mais bien de reproduire à l'identique les termes et modalités, en l'espèce des marchés à bons de commande de 4 ans, que l'ex-Conseil Départemental du Pumontè avait porté depuis plus de huit ans avant le transfert de compétence. Ces-dits contrats arrivant à terme au 31/08/2019.

Ce choix de poursuivre ce type de marché qui effectivement est le même que celui de la Région Sud notamment dans ses départements alpins, a été exposé à l'ensemble des transporteurs lors d'une réunion avec le Conseil exécutif en mars 2019.

Pour rappel, l'administration précise que les marchés à bons de commande sont privilégiés aux marchés à prix forfaitaire parce qu'ils permettent d'être plus réactifs en cas de modifications et donc plus justes. Ils évitent également de casser un marché en cas de modification de plus de 15% et dans le cadre de l'harmonisation de l'ensemble des marchés, ce type de contrat a été mis en œuvre dès 2018 pour les 15 marchés de Haute-Corse. Toutefois, ce type de marché ne peut légalement être poussé en validité au-delà de quatre ans.

Ce choix s'est révélé nécessaire dès cette rentrée où de nombreuses adaptations ont pu avoir lieu sans rupture de services liés aux aspects juridiques de marchés dits forfaitaires et permis bien au contraire d'améliorer les dessertes rurales.

Si le choix de mise en place de la billettique légère, qui a été je vous le rappelle, vous semblez l'oublier, voté à l'unanimité par notre Assemblée, est une volonté des élus dans le cadre de la politique de multimodalité que nous nous attachons à mettre en œuvre. Les autres modifications comme par exemple le regroupement de lignes scolaires ne l'ont été que pour répondre à la fois aux recommandations des représentations nationales de la filière des transporteurs et des services de l'Etat.

Je constate qu'effectivement, comme toute nouveauté, comme tout changement, qu'une inquiétude perdure dans l'application de la mise en œuvre de cette billettique, même si la majorité des professionnels a parfaitement entendu notre volonté de faciliter les transports des scolaires par le biais de ce système, qui permet je le rappelle, aux enfants de bénéficier du transport en utilisant avec une seule et même carte, l'autocar scolaire, l'interurbain et le train.

Concernant l'amortissement des véhicules, il y a également une méprise de votre part, les marchés étant des prestations de services pendant des tranches horaires bien définies, aucune, aucune clause contractuelle n'interdit la réutilisation par les transporteurs de leurs véhicules en dehors de ces périodes.

Par ailleurs, vous semblez faire une confusion entre le transport scolaire et le transport interurbain. Je vous confirme qu'aucune ligne existante de transport scolaire n'a été interrompue, l'ensemble des scolaires est parfaitement transporté depuis la rentrée, et nous nous en félicitons.

Comme vous le disiez, de régulières réunions d'échanges avec les représentants de la profession syndiqués ou non, ont eu lieu et ont permis de converger vers des solutions partagées. Parallèlement, l'objectif de ces réunions était également d'échanger pour la construction du schéma régional de l'intermodalité que nous sommes en train d'élaborer.

De nouvelles garanties financières apportées sont prévues en faveur de la filière par la politique d'aide spécialement élaborée par l'ADEC, pour un rapport qui vous sera présenté à la fin du mois de novembre.

Pour conclure, un transport scolaire assuré et je salue, bien évidemment l'implication des professionnels et de nos services qui ont permis ce succès, un règlement des transports scolaires avec des conséquences majeures pour le rural notamment la création de ligne de transports scolaires dès que 5 enfants sont recensés et le maintien des lignes pour 3 élèves, des réunions constructives avec les professionnels qui nous permettent d'élaborer notre schéma de l'intermodalité et une aide à la filière spécifiquement dédiée, par l'ADEC.

Je vous remercie de cette question qui m'a permis de lever certaines inquiétudes pour le moins infondées et de rappeler l'investissement total du Conseil exécutif et de la majorité territoriale en ce qui concerne le transport scolaire et plus largement la mise en œuvre de l'intermodalité. Merci